

## Jardiniers.ères

Au sein de la direction espaces publics et naturels et sous la responsabilité du/de la chef.fe d'équipe en second, vous êtes en charge de l'entretien des espaces verts et naturels ainsi que de la surveillance des équilibres du milieu naturel.

### Activités

- Assurer l'entretien différencié et écologique des espaces verts et espaces naturels, et avertir en cas d'anomalie, casse ou dysfonctionnements
- Nettoyer les espaces verts et espaces naturels, les jeux et aires de jeux
- Faire le ramassage des feuilles mortes et le désherbage manuel et/ou mécanique, lutter contre les espèces invasives
- Tailler les arbustes et confectionner des massifs (participation à l'élaboration des plans puis à la réalisation)
- Procéder aux plantations et entretenir le patrimoine naturel
- Veiller au moment des plantations à faire l'autocontrôle des produits plantés
- Surveiller la flore, prendre en compte le cycle naturel des plantes dans le travail
- Assurer l'entretien de premier niveau du matériel à moteur et du mobilier urbain comprenant les lattes de bancs, examiner l'état du mobilier urbain et signaler toute anomalie, casse ou dysfonctionnement
- Déneigement
- Effectuer des travaux de petite maçonnerie
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité

### Votre profil

- CAP travaux paysagers ou équivalent
- Notions de base des végétaux et de la botanique
- Connaissances en biodiversité, faune et flore
- Maîtrise d'utilisation des engins de coupe
- Connaissance des techniques de tailles des végétaux
- Connaissances des techniques de jardinage et de gestion écologique des espaces verts
- Notion de base pour les plantations avec plans fournis
- Organisation
- Autonomie et initiative
- Respect de l'environnement
- Rendre compte de son activité
- Travail en équipe
- Communication adaptée aux usagers
- Réactivité et rapidité d'intervention
- Titulaire du permis B

**Conditions statutaires du poste :** Cadre d'emplois des adjoints techniques

Adresser votre lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitæ **jusqu'au 11 septembre 2020** sur le site internet de la ville [www.villeurbanne.fr](http://www.villeurbanne.fr)